

Objet : Assainissement Gerbaix – Le Guigardet – 2ème tranche

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 17 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-sept juillet à 18h30,

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. Pascal ZUCCHERO.

Présents : MMES MM. ALLARD. COUTAZ. CUCCURU. DUPERCHY. DUPRAZ FAUGE. GARCIA. GENTIL. GROLLIER. ILBERT. LALLEMENT. MARCHAIS. PERRIAT. RUBIER. TOUIHRAT. WADOWIAK. WROBEL. ZUCCHERO.
Absents excusés : MMES MM. BOIS. FRANCONY (Pouvoir F. TOUIHRAT). MANSOZ. (Pouvoir M. WADOWIAK). MANTEL (Pouvoir D. WROBEL). ROSSI. TAIN (Pouvoir I. CUCCURU). TAVEL (Pouvoir F. DUPRAZ). VEUILLET.
Absents : MMES MM. MALLEIN. VOISIN.

Le Président :

Rappelle à l'assemblée que l'opération d'assainissement dite du Guigardet, commune de Gerbaix, intégrait deux tranches de travaux :

- Tranche ferme pour le secteur dit du Guigardet (11 branchements),
- Tranche optionnelle pour le secteur dit du Mollard (15 branchements) ;

Rappelle la délibération n°2024_18_07_2 en date du 18/07/2024 par laquelle le conseil communautaire a attribué le marché de travaux à l'entreprise DUMAS TP pour un montant établi comme suit :

- Tranche ferme : 66 845.5 € HT,
- Tranche optionnelle : 82 036.5 € HT ;

Explique que les travaux de la tranche ferme ont été réalisés et réceptionnés et que, concernant la tranche optionnelle, en raison du désaccord d'un des propriétaires fonciers sur le tracé proposé, les travaux n'ont pu être engagés ;

Informe l'assemblée qu'après discussion et négociation avec ce dernier, une variante a été proposée pour raccorder le secteur du Mollard, avec un tracé légèrement plus long qui génèrerait une plus-value estimée à 14 000 € HT sans prise en compte des actualisations de prix ;

Invite, dans ce contexte et dès lors que toutes les autorisations de passage auront été obtenues, le conseil communautaire à délibérer pour :

- Approuver la réalisation des travaux d'assainissement permettant de raccorder le secteur du Mollard, commune de Gerbaix, pour un montant estimatif de 96 000 € HT ;
- Notifier la tranche optionnelle de travaux à l'entreprise DUMAS TP pour un montant de 82 036.50 € HT (hors actualisation).

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

APPROUVE la réalisation des travaux d'assainissement permettant de raccorder le secteur du Mollard, commune de Gerbaix, pour un montant estimatif de 96 000 € HT,

DECIDE de notifier la tranche optionnelle de travaux à l'entreprise DUMAS TP pour un montant de 82 036.50 € HT (hors actualisation),

CHARGE le Président d'entreprendre toutes démarches relatives à ce sujet,

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

